

LIVRET D'ACCUEIL

NOM DE L'ENFANT : _____



RPE@SVDB.FR



04 92 00 50 53



WWW.SIVOMVALDEBANQUIERE.FR



**DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES**



Madame, Monsieur,

Ce document d'accueil est l'occasion d'établir un dialogue entre vous et l'assistant maternel autour de l'enfant.

La connaissance respective des habitudes et des besoins de l'enfant au domicile permettra d'assurer la continuité de la prise en charge éducative et affective de celui-ci.

Il fixe par écrit les modalités de l'accueil chez l'assistant maternel, en tenant compte de vos attentes et des contraintes liées au mode d'accueil lui-même.

Il est rédigé **conjointement** par le professionnel et la famille.

L'ARRIVÉE

L'enfant est sous la responsabilité de l'assistant maternel dès son arrivée à son domicile et ceci même en présence des parents.

ALIMENTATION



ALLERGIES ALIMENTAIRES



L'enfant présente-t-il une /des allergie (s) alimentaire(s) ? OUI NON

Si oui, lesquelles ?

L'enfant a-t-il un PAI ? OUI NON

Si oui, merci de fournir une copie du protocole

Les repas pris chez l'assistant maternel seront :

Petit déjeuner

Collation

Déjeuner

Goûter

Dîner



L'ÉVEIL

Préciser les temps de jeux quotidiens proposés à l'enfant : promenades, sorties culturelles, ateliers proposés, espaces de jeux et jouets à disposition.

Les indemnités d'entretien couvrent entre autres les jeux, les matériels et produits de puériculture et sanitaires (masques à usage unique...) **à l'exception des couches qui sont fournies par les parents.**



LES SOINS

• FOURNITURES POUR LA TOILETTE

PRODUITS FOURNIS PAR

ASSISTANT MATERNEL

PARENTS

-----	-----
-----	-----
-----	-----
-----	-----

• LE LINGE

L'entretien du linge personnel de l'enfant sera effectué par :

- les parents
- l'assistant maternel



PRODUITS FOURNIS PAR

ASSISTANT MATERNEL

PARENTS

-----	-----
-----	-----
-----	-----
-----	-----

LE DÉPART

Préciser les conditions dans lesquelles s'effectueront les départs :

Ex : avant ou après le repas/goûter, le lieu (au jardin, chez l'assistant maternel...)

Il est demandé aux parents de ne pas excéder 1/4 h au delà des heures prévues au contrat pour effectuer le temps d'échange* sur la journée passée.

* Les temps de transmissions font parties du temps de travail de l'assistant maternel.



LES SOUHAITS ÉDUCATIFS DES PARENTS

Accompagnement au quotidien de l'enfant :

- Respect de son rythme : position assise, marche, propreté
- Respect de son développement psychomoteur
- Limites posées à l'enfant
- Accompagnement des émotions de l'enfant : réassurance, portage, place du doudou
- Présence des écrans (téléphones, télévision, tablette...)



PARTICULARITÉS RELATIVES À L'ASSISTANT MATERNEL

Organisation du travail et du respect de la vie privée (ex : pièces du logement accessibles aux parents dans lesquelles l'enfant va évoluer) :

AUTORISATION DE CONFIER L'ENFANT A UN TIERS

(Dans le cas d'une urgence absolue de l'assistant maternel)

L'ENFANT NE SERA JAMAIS LAISSÉ SEUL

En cas de force majeure concernant l'assistant maternel et uniquement dans ce cas précis,

il devra avertir les parents de l'enfant

Qui pourra être confié à M ou Mme
(personne majeure uniquement)

Fait à
Signature de la ou des personnes
détenant l'autorité parentale

le.....
Signature de l'assistant maternel

AUTORISATION DE SORTIES

Les assistants maternels sont tenus d'informer les familles, des sorties qu'ils proposent et des animations auxquelles ils participent durant l'accueil de l'enfant.

Nous, soussignés Madame, Monsieur.....

Domiciliés.....

Autorisons M/Mme

Assistant(e) maternel(le) à accompagner notre enfant

- Sur les lieux suivants :
- le Relais Petite Enfance du SIVoM (Les temps collectifs)
 - la ludothèque/médiathèque/bibliothèque
 - le jardin/parc
 - association/groupement d'assistants maternels
 - autres

Pour un projet ponctuel (spectacle, zoo, plage...) prévoir une autorisation spécifique.

L'assistant maternel s'engage à vérifier les conditions de sécurité sur tous les lieux où il accompagne l'enfant dans le cadre des sorties.

Fait à

le.....

Signature de la ou des personnes
détenant l'autorité parentale

Signature de l'assistant maternel

PERSONNES AUTORISÉES À VENIR CHERCHER L'ENFANT

Liste des personnes autres que les signataires du contrat, susceptibles de venir chercher l'enfant au domicile de l'assistant maternel :

Personnes autorisées de façon permanente à venir chercher l'enfant :

NOM	PRENOM	TELEPHONE	LIEN DE PARENTÉ

Ces personnes devront impérativement se munir **d'une pièce d'identité** lors de la 1ère visite et figurer dans la liste ci-dessus.

Les mineurs ne sont pas autorisés à venir chercher l'enfant concerné par le contrat d'accueil.

Toute modification concernant cette autorisation permanente devra être faite par écrit. Dans le cadre d'une autorisation ponctuelle, celle-ci devra être rédigée, datée et signée des parents. Elle doit être remise en main propre par la tierce personne autorisée qui se présentera avec une pièce d'identité. L'assistant maternel devra en avoir été informé au préalable.

Signature de la ou des personnes
détenant l'autorité parentale

Signature de l'assistant maternel

AUTORISATION DE TRANSPORT

Nous, soussignés Madame, Monsieur

Domiciliés.....

INDIVIDUEL

oui

non

Autorisons

M/Mme

Assistant(e) maternel(le) à transporter notre enfant

Dans son véhicule personnel dans les conditions prévues par la législation en vigueur :
« transporté en siège de sécurité en conformité avec l'arrêté du 27 décembre 1991 relatif à
l'obligation en circulation de l'utilisation d'un système de sécurité de retenue pour l'enfant de
moins de 10 ans, homologué et adapté à la taille et au poids de l'enfant ».

L'assistant maternel devra contracter une assurance garantissant **l'utilisation professionnelle**
du véhicule utilisé ainsi que le transport des enfants accueillis à titre professionnel.

Nom de la compagnie :

N° de contrat d'assurance :

Les parents doivent vérifier que l'assistant maternel est titulaire du permis de conduire
(sur présentation du permis de conduire).

COLLECTIF

oui

non

Signature de la ou des personnes
détenant l'autorité parentale

Signature de l'assistant maternel

Fait le

PRESENCE D'ANIMAUX

Nous, soussignés Madame, Monsieur.....
déclarons avoir été informés de la présence de (des) l'animal (aux) suivants :

.....
durant l'accueil de notre enfant.

L'assistant maternel devra présenter aux parents un document précisant la race de l'animal et ses états de vaccinations et s'engage à tenir informés les parents sur toute modification concernant l'animal.

Une police d'assurance devra être souscrite.

L'assistant maternel doit évaluer les risques encourus par l'enfant et les mesures à prendre pour organiser une cohabitation sans danger ou isoler l'animal dans un lieu à distance durant l'accueil.

Fait à

le.....

Signature de la ou des personnes
détenant l'autorité parentale

Signature de l'assistant maternel

AUTORISATION DE PHOTOGRAPHIE / DROIT A L'IMAGE

Nous, soussignés Madame, Monsieur

Domiciliés.....

Autorisons

N'autorisons pas

1. M/Mme
assistant(e) maternel(le)

à photographier ou filmer notre enfant

ET

Autorisons

N'autorisons pas

2. Le SIVoM Val de Banquière à utiliser ces images pour l'illustration de ces supports de communication (magazines, site internet, plaquettes d'infos, correspondance avec Nice Matin...)

Toute reproduction et/ou diffusion de l'image ou de la vidéo en dehors de cet usage, seront soumises à autorisation parentale écrite préalable.

Fait à

le.....

Signature de la ou des personnes
détenant l'autorité parentale

Signature de l'assistant maternel

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectifications, de limitation du traitement ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité de vos données. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au : Relais Assistant Maternel du SIVoM Val De Banquière; Par courrier : 2 rue du ghet 06730 Saint André de la Roche, par téléphone au 0492005053 ou par mail : ram@svdb.fr, Vous bénéficiez également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle si nécessaire.

LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS

Rencontres, plaisir d'être ensemble, pause parentale ...



vecteurs : freepik.com

LAEP "À l'Unisson"

Le Mardi - 16h-18h30

Pôle Petite Enfance

71 Chemin Saint Sébastian - 06690 Tourrette-Levens

Tel : 04 92 14 84 10

LAEP "Poussières d'Étoiles"

Le mercredi - de 9h à 11h

Médiathèque des 4 chemins

Bd Suarez - 06340 La Trinité

Tel : 06 27 40 60 76

LAEP "La Bulle Paren'thé"

Le Jeudi - 9h-11h30

Crèche La Grenouillère

33 boulevard du 8 mai 1945 - 06730 Saint-André

Tel : 04 97 00 07 40

LAEP "Les Petits Gressins"

Le samedi (selon planning*) - 10h-12h30

Crèche La Barboteuse

4648 route de la Loubière - 06670 Castagniers

Tel : 04 93 08 35 09

LAEP à Saint-Martin-du-Var

Le Samedi (selon planning*) - 10h-12h30

Crèche L'Oustalet

3 avenue Pasteur - 06670 Saint-Martin-du-Var

Tel : 04 92 08 08 60

* Planning disponible sur bit.ly/3fyEakh



LES LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS/PARENTS
S'ADRESSENT À TOUS LES ENFANTS DE
MOINS DE 6 ANS, ACCOMPAGNÉS D'UN
DE LEUR PARENT OU D'UN ADULTE RÉFÉRENT

